

## Observatoire de la formation

### Agents pénitentiaires d'extractions judiciaires – 2019

#### À retenir

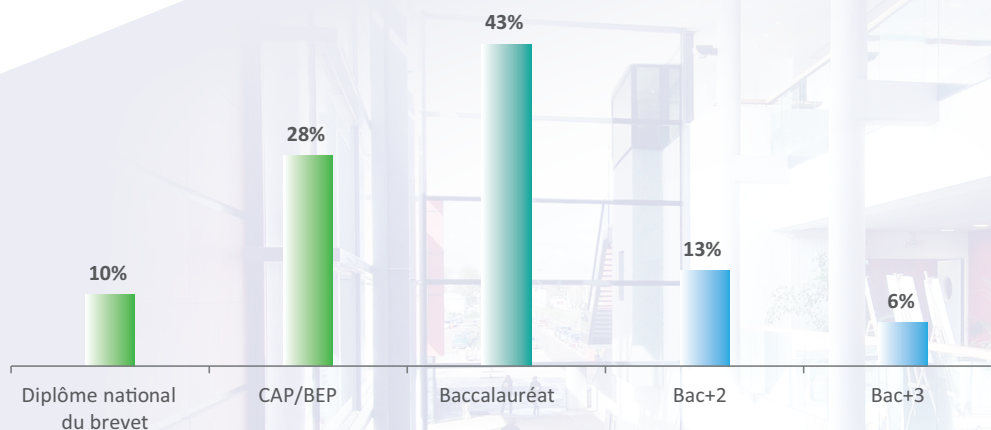
- 3 sessions d'agents pénitentiaires d'extractions judiciaires sont entrées en formation en 2019, et regroupent 189 agents au total. Il s'agit des promotions de janvier (96 agents), avril (24), et juin (69).
- 86% d'hommes et 14% de femmes
- Âge moyen : 37 ans
- 62% des agents possèdent le baccalauréat : 43% se sont arrêtés à ce diplôme et 19% sont diplômés du supérieur.
- Les premières motivations de ces agents sont la pratique d'un métier d'action et le travail en équipe.
- À leur entrée en formation, la plupart des stagiaires souhaitent rester au sein des extractions judiciaires : 51% en gardant leur grade et 41% en y évoluant par le biais des monitorats.

### Profil sociodémographique

Les 3 sessions d'agents pénitentiaires d'extractions judiciaires sont composées de 189 agents au total, dont 86% d'hommes et 14% de femmes. L'âge moyen de ces stagiaires est de 37 ans (tout

comme les agents formés en 2018), le plus jeune étant âgé de 21 ans et le plus âgé de 58 ans. 74% d'entre eux se déclarent en couple, et ils sont 72% à être parents d'au moins un enfant.

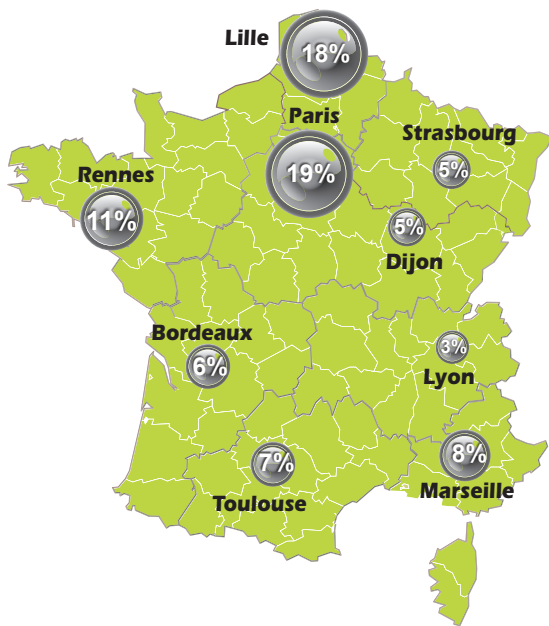
Graphique 1 : Diplôme le plus élevé obtenu – Proportions



Le niveau de diplôme des stagiaires est similaire au fil des sessions : ils sont chaque année environ 60% à être titulaires du baccalauréat. Les sessions de 2019 n'échappent pas à cette tendance, avec 43% possé-

dant uniquement ce diplôme, et 19% un diplôme du supérieur. Les domaines d'étude les plus souvent mentionnés sont « commerce / économie / gestion / finances » (27%) et « industrie » (12%).

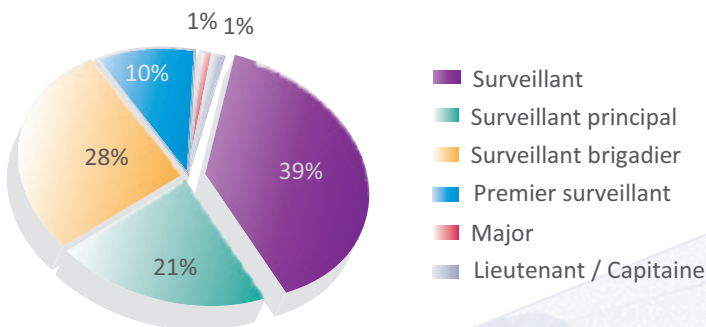
Graphique 2 : Évolution des effectifs de la CPI depuis la première promotion – Effectifs



Les agents proviennent de toutes les DISP, avec en tête celles de Paris (19%), de Lille (18%) et de la Mission Outre-Mer (18%). Cette dernière est d'ailleurs de plus en plus représentée : parmi les agents formés en 2017, seulement 1% en provenait, et parmi ceux de 2018, la part s'élevait à 10%. Les DISP les moins représentées sont celles de Strasbourg et de Lyon, avec respectivement 5% et 3% des agents.

## Parcours professionnel

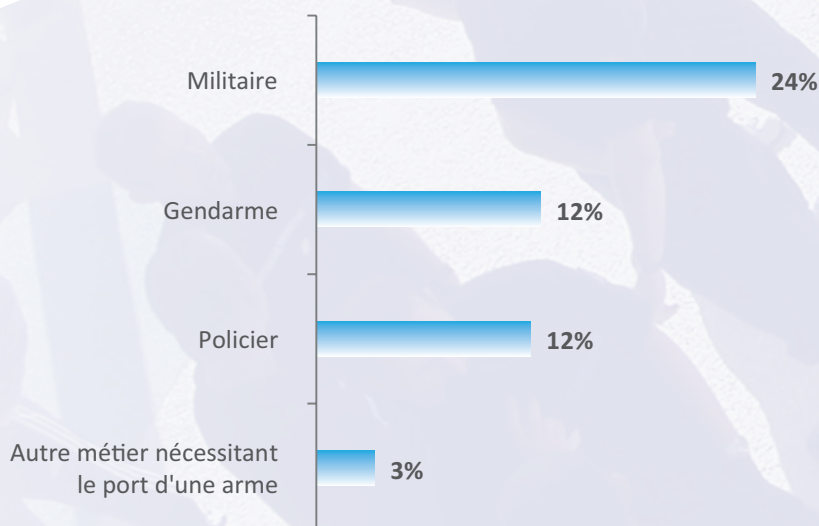
Graphique 3 : Grades des agents – Proportions



Seuls les agents entrés en formation en avril et en juin ont été questionnés sur leur grade actuel.

88% d'entre eux ont le grade de surveillant : 39% sont surveillants, 21% surveillants principaux et 28% surveillants brigadiers. Les autres stagiaires ont le grade de premier surveillant (10%), de major (1%) ou d'officier (1%). En moyenne, ils ont travaillé 13,2 ans au sein de l'administration pénitentiaire. Les anciennetés sont logiquement différentes selon les grades : par exemple, les surveillants cumulent 4,6 ans d'ancienneté, contre 23,2 ans pour les surveillants brigadiers, ou encore 18 ans pour les premiers surveillants.

Graphique 4 : Expériences professionnelles dans les métiers de la sécurité, avant d'intégrer l'administration pénitentiaire – Citations (plusieurs réponses possibles)



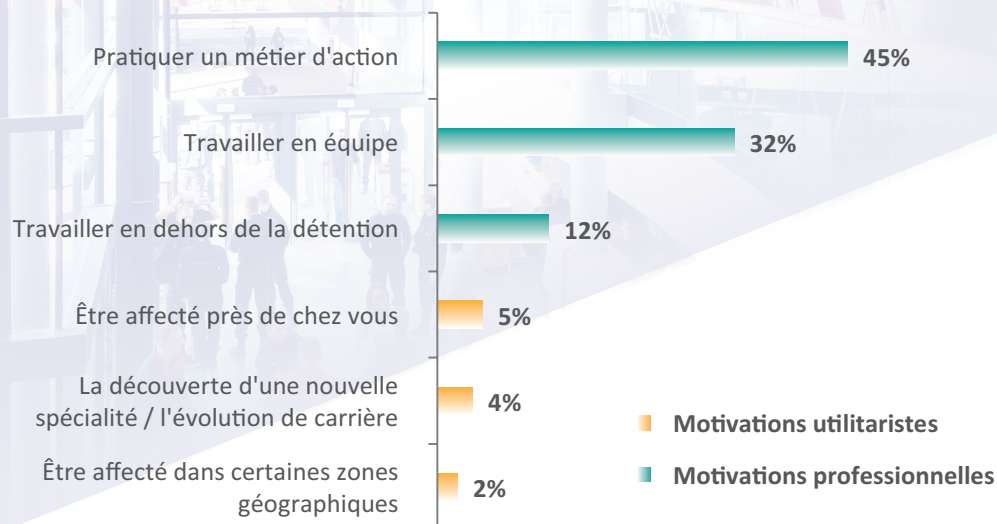
Parmi l'ensemble des agents ayant suivi la formation d'agent d'extraction judiciaire en 2019, 46% avaient déjà une expérience dans les métiers de la sécurité avant d'intégrer l'administration pénitentiaire.

Ils sont ainsi 24% à avoir été militaires, 12% gendarmes, 12% policiers et 3% à avoir exercé un autre métier de la sécurité. Huit agents ont exercé plusieurs de ces métiers.

Par rapport aux dernières promotions de surveillants, les futurs agents d'extractions judiciaires ont proportionnellement plus souvent une expérience dans ces métiers de la sécurité. Par exemple, seulement 13% à 18% des élèves surveillants avaient une expérience en tant que militaire.

## Motivations et attentes

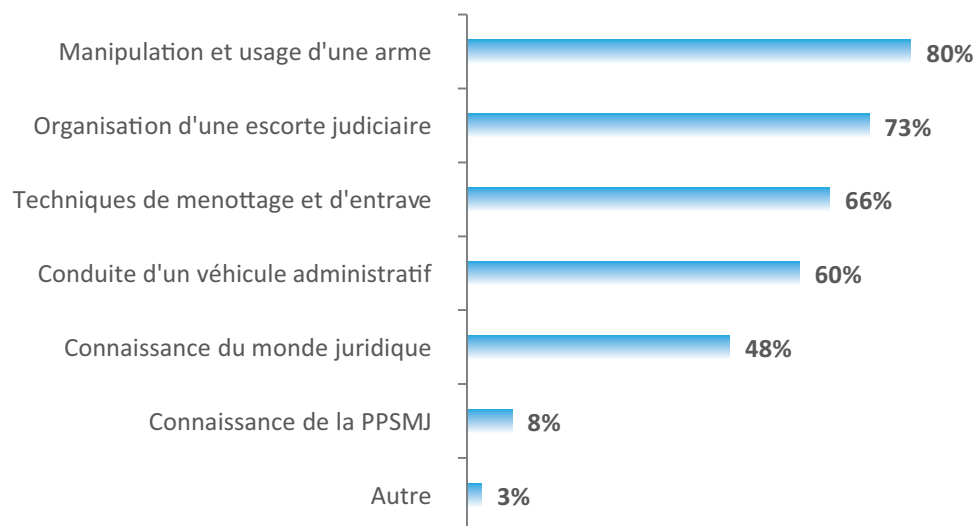
**Graphique 5 : Première motivation à suivre la formation d'agent d'extractions judiciaires – Proportions**



Les stagiaires ont mentionné la pratique d'un métier d'action (45%) et le travail en équipe (32%) comme premières motivations à intégrer la formation d'agent d'extractions judiciaires. Le fait de travailler en dehors de la détention étant cité en troisième position (12%), les

trois premières sources de motivations sont ainsi professionnelles. La mobilité et l'évolution de carrière arrivent loin derrière, citées par 2 à 5% des agents.

**Graphique 6 : Besoins en formation selon les stagiaires – Citations (plusieurs réponses possibles)**

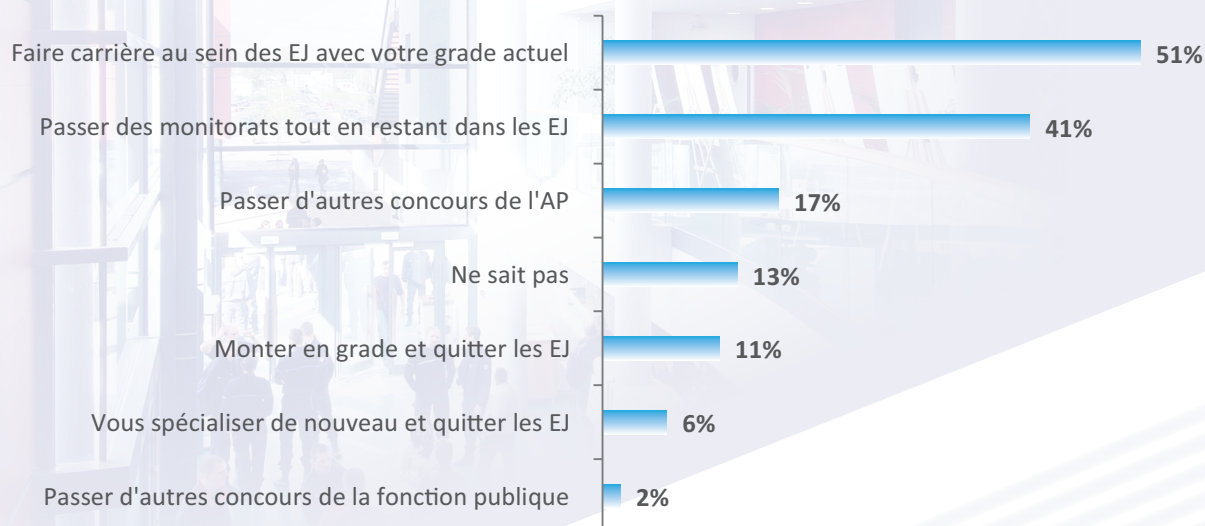


Les besoins des agents entrés en formation en 2019 sont ordonnés de façon légèrement différente de leurs collègues formés en 2018. La manipulation et l'usage d'une arme restent leur première demande (80%), mais l'organisation d'une escorte judiciaire monte d'une place et se retrouve en deuxième position avec 73% de répondants. Les techniques de menottage et d'entrave (66%), la conduite

d'un véhicule administratif (60%) ainsi que la connaissance du monde juridique (48%) sont également très demandées. Les connaissances concernant la PPSMJ sont au contraire très peu réclamées (8%), vraisemblablement du fait de l'ancienneté des agents au sein de l'administration pénitentiaire.

## Perspectives professionnelles

**Graphique 7 : Perspectives professionnelles à l'entrée en formation – Citations (plusieurs réponses possibles)**



À leur entrée en formation, la plupart des agents ont pour objectif de continuer leur carrière au sein de cette spécialité, en conservant leur grade actuel (51%) ou en évoluant grâce aux monitorats (41%).

Peu de stagiaires souhaitent quitter cette spécialité : certains envisagent de passer d'autres concours de l'AP (17%), de monter en grade (11%), de rejoindre une autre spécialité (6%) ou encore de passer d'autres concours de la fonction publique (2%).

## Agents pénitentiaires d'extractions judiciaires – 2019

OCTOBRE 2019

OBSERVATOIRE  
DE LA FORMATION

Directeur de la publication : Christophe MILLESCAMPS - Rédacteur en chef : Paul MBANZOULOU  
Rédaction : Laurent GRAS, Tiphaine AVRILLON, Pauline CASTAING, Cécilia LAGARDE - Saisie : Jacinthe BRISEBOIS-PATARD  
Conception graphique, mise en page et impression : unité édition (Odette BAIX, Laetitia ELEAUME, Reprographie)

Énap - 440 av. Michel Serres - CS 10028 - 47916 AGEN cedex 9 - FRANCE - Tél : +33 (0)5 53 98 98 98 - fax : +33 (0)5 53 98 98 99

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

<http://www.énap.justice.fr/elevés/index.php>

Responsable observatoire : laurent.gras@justice.fr

Chargées d'études : pauline.castaing@justice.fr

cecilia.lagarde@justice.fr



**Énap**  
École nationale  
d'administration  
pénitentiaire